

Date de dépôt : 2 octobre 2019

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Thomas Wenger, Roger Deneys, Christian Frey, Jean-Charles Rielle, Marko Bandler, Caroline Marti, Isabelle Brunier, Maria Casares, Salima Moyard, Cyril Mizrahi, Pierre Vanek, Lydia Schneider Hausser : Chêne Bougeries, parent pauvre de la mobilité ? Pour plus de concertation et de volonté politique pour résoudre les problèmes de mobilité et de sécurité des déplacements à Chêne Bougeries

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion dont le libellé est le suivant :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les problèmes de fluidité du trafic, de sécurité pour les piétons et les deux-roues, de saturation des lignes TPG et de stationnement dans le secteur nord de la commune de Chêne-Bougeries;*
- l'augmentation du nombre d'habitant-e-s (nouveaux ensembles immobiliers Pré-du-Couvent, La Tulette, Les Jardins de la Gradelle, Rigaud-Nord, Rigaud-Montagne, etc.) et d'élèves (ouverture de l'EC Raymond-Uldry) dans ce secteur qui va aggraver les problèmes cités ci-dessus;*
- la dangerosité de la route de Malagnou, particulièrement pour les piétons et les cyclistes, sur laquelle on dénombre déjà deux accidents mortels en 2017;*
- la vétusté de la route de Chêne, l'engorgement récurrent du carrefour route de Chêne / chemin de la Montagne et la suppression de l'arrêt de tram Chêne-Bougeries,*

invite le Conseil d'Etat

- *à réaliser en concertation avec la commune de Chêne-Bougeries une étude globale sur la mobilité du secteur nord de la commune de Chêne-Bougeries dans le but d'améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements dans ce secteur en plein développement;*
- *à développer sans délai avec les TPG l'offre en transports publics pour mieux répondre à l'augmentation du nombre d'habitant-e-s et d'élèves (CO Gradelle, Collège de Candolle, EC Raymond-Uldry, Ecole Moser) situés dans ce secteur;*
- *à effectuer une véritable démarche de concertation avec les associations d'habitants pour trouver des solutions communes aux problèmes de mobilité existants;*
- *à prendre des mesures pour sécuriser la route de Malagnou;*
- *à accélérer la réfection de la route de Chêne, la requalification du carrefour route de Chêne / chemin de la Montagne et le déplacement de l'arrêt de tram Grange-Falquet au niveau de la mairie de Chêne-Bougeries.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Cette motion, déposée en octobre 2017, était consécutive à l'annonce de la décision de supprimer l'arrêt de tram de Chêne-Bougeries pour l'étape TPG de décembre 2017, ainsi qu'à la survenue de deux accidents mortels sur la route de Malagnou.

Depuis le gel de la motion décidé en commission à fin 2017 (du fait qu'une partie des problèmes était en cours de résolution), différentes démarches ont été menées par le canton en coordination avec les Transports publics genevois (TPG), la commune de Chêne-Bougeries, ainsi que les associations d'habitants.

Une démarche participative avec ces dernières a été lancée en 2018 sur le secteur nord, sous l'impulsion de la commune de Chêne-Bougeries en partenariat avec le canton, sur le même principe que celle lancée en 2016 dans le secteur de Conches. Les perspectives d'évolution globale de la mobilité ont été expliquées aux communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'axe Frontenex. Suite à ces démarches, les communes ont signé le dépôt de l'autorisation de construire de ce projet pour un début de chantier dans le courant de l'année 2020.

Concernant l'offre de transports publics, des véhicules supplémentaires ont été ajoutés au départ de Rive et à destination des trois établissements scolaires (Raymond-Uldry, Gradelle et Candolle) afin de renforcer l'offre aux heures de pointe. De plus, les horaires de début des cours de ces trois établissements ont été décalés de manière à éviter que les élèves se retrouvent dans les mêmes véhicules. La mise en service du projet de BHNS sur l'axe Frontenex augmentera de 30% l'offre à disposition en termes de nombre de places.

S'agissant de la sécurisation de la route de Malagnou, la mesure la plus pertinente consiste à supprimer certains « tourner à gauche » sur cette route, conformément à l'arrêté publié le 10 février 2017 dans la Feuille d'avis officielle (FAO), qui n'a fait l'objet d'aucun recours lors de la consultation officielle. Il est prévu de mettre en œuvre ces mesures de circulation de manière concomitante aux travaux d'aménagement cyclable que la Ville de Genève doit réaliser entre le chemin de Roches et l'avenue Krieg, qui sont pour l'instant bloqués par un recours de riverains.

Concernant la route de Chêne, le déplacement de l'arrêt de tram Grange-Falquet au niveau de la Mairie de Chêne-Bougeries est inclus dans le projet de requalification routière du carrefour route de Chêne / chemin de la

Montagne, qui vise à répondre à plusieurs besoins : sécurisation du site tram, accès à la Clinique des Grangettes, aménagements cyclables, assainissement du bruit et remplacement des collecteurs. Il est prévu que l'autorisation de construire soit déposée à fin 2019, pour un début de chantier en 2021.

En conclusion, au vu des démarches entreprises par le canton et les communes concernées, ainsi que des mesures déjà mises en œuvre ou prévues à brève échéance, le Conseil d'Etat estime qu'il a été répondu aux demandes de cette motion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS